



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DE L'INDUSTRIE DU CHANVRE
ET DU CANNABIS



**MÉMOIRE DÉPOSÉ DANS LE
CADRE DE L'ANNONCE DE**

**L'EXAMEN DU FARDEAU
ADMINISTRATIF VISANT À
MODERNISER LES RÈGLEMENTS
DÉSUETS ET À ÉLIMINER LE
FARDEAU ADMINISTRATIF**

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
9 juillet 2025

14 juillet 2025

Avant-propos

Monsieur le Ministre,

L'Association Québécoise de l'Industrie du Chanvre et du Cannabis (AQIC) est fière de soumettre ce mémoire dans le cadre de l'examen du fardeau administratif pour l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement du Canada exerçant des responsabilités de nature réglementaire. Dans le contexte d'incertitude politique et économique, les Canadiens et les Canadiennes vous ont donné un mandat clair; préserver notre indépendance économique et notre mode de vie.

En effet, cet exercice se déroule dans un contexte de grande incertitude, et ce, pour une multitude de facteurs : l'inflation continue d'affecter les Canadiens, des déficits records enregistrés au Canada ainsi que dans plusieurs provinces et territoires pour l'exercice 2024-2025, l'instabilité politique et les menaces américaines.

Dans le cadre de la démarche fédérale de réduction du fardeau administratif, nous soumettons les recommandations suivantes visant à améliorer l'efficacité réglementaire, à réduire le fardeau administratif des entreprises du secteur et à assurer une collecte de revenus fiscaux plus cohérente pour les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral.

En 2018, le gouvernement fédéral a légalisé le cannabis afin d'en permettre la consommation et la vente à des fins récréatives, et ce, dans le but de contrôler la qualité et la vente du produit, de réduire les risques pour la santé, de restreindre le marché noir et de mieux informer les citoyens. Le cannabis était déjà très largement accessible, car l'approche prohibitionniste longtemps privilégiée par les autorités publiques s'était avérée contre-productive.

Le secteur québécois du chanvre et du cannabis a l'ambition de devenir un leader dans la production de produits de qualité en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde. Nous nous trouvons aujourd'hui face au spectre, bien réel, d'une saturation de notre capacité à migrer les consommateurs sur le marché légal. Pour assurer une transition économique respectueuse des entreprises et des citoyens, tout en répondant aux besoins des marchés domestiques et extérieurs, le Canada doit assumer pleinement les implications économiques et réglementaires de sa politique de légalisation.

Les changements législatifs dans plusieurs pays transforment le marché du chanvre et du cannabis sur l'échiquier mondial, mais la volonté affichée de la nouvelle administration américaine de renforcer sa position dans cette industrie, forcent une réflexion urgente pour la pérennité de notre secteur au Canada.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente,

Pierre Leclerc

Président-directeur général



Président



Introduction

Fondée en 2019, l'Association québécoise de l'industrie du chanvre et du cannabis (AQIC) représente l'industrie québécoise du chanvre et du cannabis et contribue de manière constructive et responsable au développement de ce vaste écosystème au sein duquel on retrouve des entreprises actives au Québec qui sont assujetties aux législations et aux réglementations du gouvernement fédéral ainsi que des gouvernements provinciaux et territoriaux.

L'Association québécoise de l'industrie du chanvre et du cannabis (AQIC) regroupe les acteurs de l'écosystème de l'industrie du chanvre et du cannabis au Québec et ailleurs au Canada. L'AQIC représente plus de 120 membres et préside également la Fédération internationale des associations de chanvre et de cannabis (FIACC). Fondée en mars 2023, la FIACC représente l'écosystème du cannabis et du chanvre sur les enjeux internationaux et se compose de toute association à portée nationale qui a des activités liées au cannabis ou au chanvre. Elle compte 27 pays membres.

Ces entreprises sont des producteurs (culture et microculture), des extracteurs et des transformateurs de chanvre et de cannabis, incluant des entreprises spécialisées dans le développement, la production et la commercialisation de produits récréatifs, médicaux, pharmaceutiques ou biopharmaceutiques, cosmétiques et industrielle. Des entreprises dont les activités commerciales ou professionnelles sont liées au cannabis et au chanvre figurent aussi parmi les 121 membres de l'AQIC.

Dans la poursuite de sa mission, l'AQIC travaille activement au développement d'un cadre réglementaire adapté au Québec, aux autres provinces et territoires au Canada et dans plusieurs autres juridictions dans le monde, et ce, en parfaite adéquation avec les objectifs de santé et de sécurité publiques visés par la légalisation du cannabis et du chanvre, soit la réduction des méfaits associés à la consommation par une offre de produits de qualité soumis à des contrôles rigoureux ainsi que le détournement de la vente de cannabis et de chanvre du marché illicite vers l'économie légale.

En 2023, l'industrie légale du cannabis au Canada a contribué à hauteur de 7,7 milliards de dollars au PIB du pays selon les chiffres les plus récents de Statistiques Canada.

Plus de 30 000 emplois directs et 150 000 emplois indirects sont associés à la culture, la transformation, la distribution et la vente de cannabis.

En comparaison, la contribution du cannabis légal au PIB du Canada a dépassé celle des brasseries, des établissements vinicoles et des distilleries. Malgré cela, le Québec accuse un recul important en matière de politique publique eu égard au chanvre et au cannabis alors que l'industrie québécoise du chanvre et du cannabis s'est positionnée à la cinquième place des cultures en revenus agricoles et que notre secteur génère plus de 8000¹ emplois.

¹ AppEco - Analyse économique de l'industrie du chanvre et du cannabis

Mesures demandées

Aux fins du présent examen, l'AQIC tient à réitérer des demandes réalistes n'ayant aucun impact négatif sur la population du Canada ou qui sont en opposition aux principes de la Loi sur le cannabis ou de la Loi encadrant le cannabis. Ces changements permettraient de régler des enjeux dont l'acuité n'a d'égale que l'urgence de s'y attaquer de façon pragmatique et ouverte.

Bien que l'industrie légale du cannabis au Canada ait contribué à hauteur de près de 7,7 milliards de dollars au PIB du pays en 2023 et maintenu plus 30 000 emplois directs selon les chiffres les plus récents de Statistique Canada, le fardeau administratif documenté² (taxe d'accise, rapports, timbres) reste disproportionné par rapport aux autres industries.

Tableau récapitulatif des mesures, économies potentielles et impacts

Mesure proposée	Économie annuelle potentielle (industrie)	Impacts principaux
Timbre d'accise national unique	Plusieurs millions \$ (gestion, destruction, logistique)	• Réduction des délais et erreurs • Moins de destruction de produits • Harmonisation interprovinciale
Perception de la taxe d'accise par les distributeurs provinciaux	60 M\$/an (secteur) + 260 M\$ en liquidité (année 1)	• Diminution des défauts de paiement • Amélioration de la trésorerie • Réduction des pénalités
Élimination de la double déclaration ARC / SC	Jusqu'à 12 M\$/an	• Allègement du fardeau administratif • Économie de temps et d'argent • Meilleure efficacité réglementaire
Reclassification des produits non intoxicants	+2 G\$ CAD en revenus anticipés	• Accès à de nouveaux marchés • Stimulation de l'innovation • Hausse des investissements
Assouplissement des exigences d'emballage et d'étiquetage	Jusqu'à 2 \$/unité vendue	• Réduction des déchets plastiques • Coûts moindres pour les PME • Meilleure différenciation des marques

² FCEI - Rapport sur la paperasserie au Canada
Examen fardeau administratif 2025 - Canada

Établir un timbre d'accise nationale unique pour les produits du cannabis

L'AQIC recommande la création d'un timbre national harmonisé pour les produits du cannabis, remplaçant les timbres provinciaux distincts actuellement exigés. Ce timbre servirait à des fins de traçabilité, d'identification réglementaire et de perception de la taxe d'accise.

Problème actuel :

Les producteurs doivent commander et gérer jusqu'à 13 timbres provinciaux/territoriaux différents, ce qui entraîne des retards, des erreurs et des coûts supplémentaires.

L'obligation d'apposer des timbres d'accise distincts pour chaque province ou territoire entraîne :

- Des délais d'approvisionnement;
- Des erreurs d'étiquetage nécessitant la destruction de produits;
- Des coûts d'impression, de stockage et de logistique supplémentaires.

Calculs sectoriels³ :

L'impression, la gestion et l'entreposage des timbres d'accise représentent à eux seuls plusieurs milliers de dollars par SKU, en plus des délais logistiques importants. Le système actuel empêche une production « à flux tendu » et augmente le gaspillage lié aux erreurs d'emballage. Elle limite également la capacité des producteurs et transformateurs de rediriger leurs produits vers d'autres provinces en cas de nécessité. Les coûts internes liés à la gestion du système en gestion comptable, trésorerie et RH représentent plusieurs millions de dollars par an pour l'industrie. À cela il faut ajouter le coût de destruction des produits et/ou des emballages ne pouvant être redirigé entre les provinces.

Pour certains producteurs, cette gestion représente des milliers de dollars par SKU et plusieurs semaines de délai par lot.

Impact et Avantages :

- Harmonise le commerce interprovincial et réduit les doubles emplois administratifs;
- Réduction des coûts administratifs et logistiques pour les titulaires de licence fédérale;
- Réduction des volumes de destruction (produits et emballage);
- Simplification de la supervision et des inspections;
- Amélioration de la transparence fiscale et du contrôle des produits légaux;
- Aucun impact négatif connu.

³ C3, AQIC, ACCES, Deloitte, EY, témoignages de producteurs

Perception de la taxe d'accise par les distributeurs provinciaux

L'AQIC recommande que la taxe d'accise sur le cannabis soit perçue par les grossistes provinciaux (la SQDC au Québec) plutôt que directement par les titulaires de licences fédérales. Les distributeurs provinciaux sont en meilleure position pour percevoir la taxe à la source, comme ils le font déjà pour les taxes de vente et pour la boisson alcoolisée.

Cela réduirait considérablement le fardeau administratif des producteurs, en particulier des PME, éviterait les pertes fiscales et cette méthode reflète mieux le fonctionnement des marchés monopolistiques provinciaux.

Problème actuel :

Un nombre élevé de délais et défauts de remise de la taxe menace la viabilité du secteur légal. Bien que l'Agence du revenu du Canada (ARC) s'attaque aux flux financiers (versés aux producteurs depuis les grossistes), les radiations montrent que certaines entreprises sont en situation de faillite, ou ont négocié un règlement partiel, entraînant des pertes fiscales importantes pour le gouvernement du Canada et les provinces et territoires.

Au 31 mars 2023, la balance impayée était de près de 200 M\$ contre ~52 M\$ l'année précédente. Sur 305 entreprises licenciées, 213 étaient en retard de paiement.

Cette situation menace également l'équilibre concurrentiel des entreprises du secteur.

Calculs sectoriels :

Exemple hypothétique pour un producteur qui vend pour 10 M\$ de produits par an :

- paie 20 % en taxe d'accise moyenne (2 M\$);
- frais de gestion/comptabilité d'accise de 1 à 2 % (20 000 \$ à 40 000 \$/an);
- risque de défaut ou de pénalité sur 5 % des montants (100 000 \$/an).

Économie potentielle totale pour le producteur : jusqu'à 120 000 \$/an, sans compter les gains de liquidité.

Pour le secteur, l'économie estimée est de 60 M\$/an et un gain de liquidité de 260 M\$ l'année d'implantation.

Impact et Avantages :

- Réduction du risque de défaut;
- Réductions des pénalités et d'intérêts;
- Amélioration de la trésorerie;
- Diminution du fardeau administratif;
- Aucun impact négatif connu.

Éliminer la double déclaration à l'Agence de revenu du Canada et à Santé Canada

L'AQIC demande à l'ARC et à SC d'harmoniser les systèmes de déclaration afin qu'une seule soumission satisfasse les deux organismes (p. ex. portail de données unique ou intégration API). Créer une plateforme unique ou interopérable de déclaration entre les deux ministères et réconcilier les types de données exigées afin d'éviter le dédoublement diminuerait le fardeau administratif des entreprises licenciées de façon significative.

Problème actuel :

L'industrie du cannabis est soumise à deux systèmes parallèles de reddition de comptes. Les producteurs autorisés doivent soumettre des données similaires sur les produits et les ventes à Santé Canada (CTLS) et à l'ARC (déclarations d'accise).

Calculs sectoriels :

Le rapport mensuel de Santé Canada (portail CTLS) et la déclaration fiscale distincte à l'ARC représentent 2 à 3 jours de travail par mois pour les PME. Ce nombre augmente de façon significative pour les entreprises de grande taille.

Ces redondances sont particulièrement lourdes pour les microproducteurs, dont la marge opérationnelle est déjà mince.

Économie potentielle moyenne pour un producteur : jusqu'à 32 000 \$/an.

Économie potentielle moyenne pour le secteur : jusqu'à 12 M\$/an.

Impact et Avantages :

- Gain de temps;
- Réduction des coûts liés aux technologies de l'information et à la conformité pour les petites entreprises;
- Amélioration de la trésorerie;
- Diminution du fardeau administratif;
- Aucun impact négatif connu.

Reclassification réglementaire des produits de chanvre et de cannabis non intoxicants

L'AQIC demande au gouvernement du Canada de mettre en place un régime distinct pour les produits non intoxicants à base de chanvre ou de cannabis, avec des exigences proportionnées au risque réel.

Clarifier la frontière entre le Règlement sur les aliments et drogues, le Règlement sur les produits de santé naturels et la Loi sur le cannabis, afin d'éviter les chevauchements.

Les propositions ci-dessus visent à renforcer l'efficacité réglementaire sans compromettre les objectifs de santé publique ni les exigences fiscales. Elles reflètent les préoccupations concrètes de l'industrie du chanvre et du cannabis, qui œuvre dans un environnement fortement réglementé et en constante évolution. L'AQIC reste à disposition pour approfondir ces recommandations et collaborer avec les autorités concernées.

Problème actuel : Manque d'accès et potentiel économique freiné.

La Loi sur le cannabis crée un cadre juridique strict pour contrôler la production, la distribution, la vente et la possession de cannabis partout au Canada. Le cannabis y est défini comme : une plante de cannabis et toute chose visée à l'annexe 1. Sont exclues de la présente définition les choses visées à l'annexe 2.

ANNEXE 1

1. Toute partie d'une plante de cannabis, notamment les phytocannabinoïdes produits par cette plante ou se trouvant à l'intérieur de celle-ci, peu importe si cette partie a subi un traitement quelconque, à l'exception des parties visées à l'annexe 2;
2. toute substance ou tout mélange de substances contenant, y compris superficiellement, toute partie d'une telle plante;)
3. une substance qui est identique à tout phytocannabinoïde produit par une telle plante ou se trouvant à l'intérieur de celle-ci, peu importe comment cette substance a été obtenue.

ANNEXE 2

1. Une graine stérile d'une plante de cannabis;
2. une tige mature sans branches, feuilles, fleurs ou graines d'une telle plante;
3. des fibres obtenues d'une tige visée par l'article 2;
4. une racine ou toute partie de la racine d'une telle plante;
5. un dérivé fabriqué par la transformation de parties d'une telle plante visées par les articles 1, 3 ou 4, ou un produit d'un tel dérivé;
6. un dérivé fabriqué par la transformation d'une tige visée par l'article 2 ou un produit d'un tel dérivé, qui ne contient pas de phytocannabinoïde isolé ou concentré.

De nombreux produits non intoxicants à base de chanvre ou de cannabis, (ex. CBD) sont donc soumis aux mêmes obligations réglementaires que les produits contenant du delta-9-THC et autres cannabinoïdes intoxicants.

Cette approche engendre un fardeau administratif disproportionné et limite l'accès à des produits de bien-être pourtant sans risque connu.

Plusieurs juridictions comme le Royaume-Uni, l'Union européenne, certains États américains adoptent déjà une classification distincte pour les produits non intoxicants.

La réalité canadienne prive nos entreprises d'un marché important, limite leur capacité à exporter et nuit de façon considérable aux investissements étrangers.

Calculs sectoriels⁴ : Exemple du CBD

En 2024, la taille du marché mondial du CBD (toutes formes confondues) se situait entre 8,97 et 11,1 milliards USD. En projection pour 2025, les chiffres oscillent entre 10,4 et 13,1 milliards USD, selon les estimations. Selon un rapport de Deloitte publié en 2020, le marché mondial du CBD atteindra au moins 17 milliards USD d'ici 2026.

En 2021, la taille du marché mondial des produits contenant du CBD était de 5,18 milliards de dollars, avec une croissance annuelle composée (CAGR) de 16,8 % prévue entre 2022 et 2030. Cette croissance est attribuée à une adoption accrue des produits au CBD dans divers secteurs, notamment les soins personnels et cosmétiques.

Perspectives à moyen et long terme

- 2030 : marché estimé entre 22 et 38 milliards USD;
- 2033-2034 : certaines projections tablent même sur 38 à 58 milliards USD, voire jusqu'à 108 milliards USD.

Si Santé Canada permet la vente libre de produits à base de CBD, cela pourrait faire basculer le marché de niche vers un marché de consommation grand public, avec des revenus anticipés la première année pour les producteurs licenciés autour de 2 milliards CAD.

Impact et Avantages :

- Favorise l'innovation;
- Stimule l'investissement;
- Réduit les coûts d'autorisation à la mise sur le marché;
- Améliore l'accès des consommateurs;
- Permet l'émergence d'un segment de plus de 2 milliards CAD;
- Accès aux marchés extérieurs pour les entreprises canadiennes;
- Émergence de produits vétérinaires et autres spécialités;
- Nécessite une réglementation relative à la consommation humaine et animale sécuritaire.

Supprimer la réglementation excessive en matière d'emballage et d'étiquetage

L'AQIC demande à Santé Canada de revoir la réglementation afin d'autoriser des options d'emballage plus durables et assouplir les exigences redondantes en matière d'avertissements, en particulier pour les produits à faible risque tels que les produits topiques.

Nous souscrivons à l'effort de réduction de l'attrait de certains produits, et en particulier auprès des jeunes. Bien que des études montrent que les emballages neutres (sans aucun visuel à l'exception du nom et du logo de la marque) et les avertissements sanitaires

⁴ Precedence Research - Straits Research - Research Nester - Grand View Research - GMI Insights

réduisent l'attrait des produits auprès des consommateurs, nous sommes d'avis qu'il doit exister une juste balance entre l'objectif de dissuader les jeunes de consommer et le poids des exigences sur les producteurs et transformateurs.

Nous saluons d'ailleurs les assouplissements réglementaires récents pour plus de flexibilité.

Problème actuel :

Les exigences excessives en matière d'emballage (par exemple, plastique à usage unique, étiquetage excessif, sécurité enfants) sont en contradiction avec les objectifs de durabilité. Elles s'appliquent également à toutes les catégories de produits, qu'elles représentent un risque ou non pour la santé.

Il en résulte des coûts de production élevés, des réétiquetages fréquents et des contraintes opérationnelles, en particulier pour les petits transformateurs ou les producteurs artisanaux qui disposent d'outils de marque et de canaux de commercialisation limités. Les entreprises doivent composer avec des exigences complexes et en constante évolution, notamment des emballages opaques à l'épreuve des enfants, des tailles de police spécifiques, des avertissements sanitaires et des éléments de conception interdits.

Cette situation empêche l'industrie légale de lutter efficacement contre les marchés illicites et induit des coûts environnementaux et économiques importants.

Calculs sectoriels :

Coûts environnementaux

1. Suremballage et déchets plastiques

- La réglementation impose des exigences très strictes : emballages opaques, résistants aux enfants, non réutilisables, avec multiples couches (ex. pot, boîte, sachet, sceau de sécurité, étiquette intérieure et extérieure);
- Résultat : fort volume de déchets pour de très petites quantités (ex. 1 g ou 3,5 g de fleurs). En 2019, des chercheurs ont estimé que l'industrie canadienne générerait plus de 10 000 tonnes de déchets plastiques par an liés à l'emballage du cannabis.

2. Non-recyclabilité fréquente

- Beaucoup d'emballages utilisent des plastiques mixtes (multimatériaux), non acceptés dans la plupart des centres de tri municipaux;
- De plus, les étiquettes à fort contraste et les encres résistent aux procédés de recyclage.

3. Empreinte carbone

- Transport de matériaux lourds (contenants rigides, plusieurs couches), fabrication de plastique vierge, impression multiple = hausse des GES (gaz à effet de serre) liés à l'emballage.

Coûts économiques

1. Coûts de conformité réglementaire

- Approvisionnement en matériaux certifiés (ex. sécurité enfants);
- Embaucher des spécialistes en réglementation pour valider la conformité des étiquettes;
- Adoption continuelle de l'emballage en cas de modification réglementaire;
- Coût estimé : entre 0,50 \$ et 2,00 \$ par unité vendue uniquement pour l'emballage, ce qui représente une part significative du prix final.

2. Barrière à l'entrée pour les petits producteurs

- Les microproducteurs ou transformateurs artisanaux font face à des coûts fixes d'emballage très élevés (outillage, graphisme, inventaire) et une faible marge de manœuvre pour innover ou différencier leur produit (branding limité);
- Cela renforce la concentration du marché au profit des grands acteurs.

Données supplémentaires

Indicateur	Valeur
Déchets d'emballage (2020, estimation)	> 10 000 tonnes/an
Coût moyen d'emballage par unité	0,50 \$ à 2,00 \$
% du coût de production lié à l'emballage (petits producteurs)	jusqu'à 25 %
% d'emballages réellement recyclés	< 10 % (selon certaines municipalités)

Impact et Avantages :

- Réduction significative des plastiques à usage unique, amélioration du taux de recyclage, réduction de l'empreinte carbone;
- Réduction des coûts fixes et variables pour les producteurs, surtout les petits transformateurs;
- Capacité accrue de différenciation, meilleure perception des marques, alignement avec les attentes du marché (écoconception, responsabilité);
- Allègement du fardeau administratif sans compromettre les objectifs de santé publique.
- Aucun impact négatif connu pour les produits à faible risque

Les principes directeurs...

Pour la première fois depuis des générations, nous faisons face à des tensions qui remettent en question certains fondements de notre sécurité économique et de notre autonomie stratégique. Qu'il s'agisse de barrières commerciales, de politiques industrielles unilatérales ou de divergences en matière de réglementation, il devient essentiel d'initier une réflexion lucide, tant individuelle que collective, sur la manière dont le Canada peut renforcer sa résilience et affirmer sa souveraineté économique dans un contexte mondial en mutation.

Si la profondeur de notre partenariat avec les États-Unis a permis de bâtir l'une des relations bilatérales les plus fructueuses au monde, fondée sur des liens économiques, culturels et sécuritaires solides, les réalités actuelles appellent à une adaptation stratégique de notre part, pour préserver nos intérêts à long terme tout en maintenant un dialogue constructif avec notre voisin.

Il est essentiel que le Canada affirme clairement son indépendance, son identité, sa fierté et son droit d'exister en tant que nation en toute sécurité. L'heure est venue de renforcer le commerce intérieur, les investissements stratégiques et nos liens avec nos partenaires européens et du Commonwealth afin de diversifier nos marchés à l'exportation.

Dans ce contexte le gouvernement du Canada devrait être gouverné par le souci de protéger la qualité de vie des citoyens et de soutenir nos entrepreneurs :

- Éviter à tout prix d'alourdir le fardeau fiscal des citoyens et des entreprises canadiennes;
- Favoriser le libre-échange canadien et l'harmonisation avec les autres provinces;
- Déployer tous les efforts diplomatiques nécessaires au maintien de nos relations commerciales avec les États-Unis, mais également à la diversification des marchés;
- Revoir la politique économique actuelle afin d'identifier et soutenir des secteurs stratégiques plutôt que d'investir massivement dans des entreprises;
- Investir dans l'innovation et la productivité;
- Favoriser les entreprises locales dans le développement des infrastructures.

Des pays comme les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Australie ont entrepris des réformes pour mieux différencier les produits toxiques et non toxiques, et pour simplifier la fiscalité et la traçabilité.

L'OCDE recommande, dans ses lignes directrices de réglementation, de proportionner les exigences administratives au risque réel et à la taille de l'entreprise.

Les épreuves, bien que frustrantes, sont également des opportunités de grandir et de s'améliorer. Il est temps de dépasser le confort du statu quo pour bâtir un environnement réglementaire moderne. Les entrepreneurs de partout au Canada sont pleins d'audace et d'ambition pour notre nation, le gouvernement doit avoir le courage de les soutenir.

En terminant...

En dépit de leur légalisation, le cannabis et le chanvre sont toujours l'objet d'une stigmatisation qui perdure. Loin de juguler l'ignorance, les perceptions erronées et les préjugés qui nourrissent cette forme d'anathème, les autorités publiques les renforcent en parlant presque exclusivement des méfaits liés à leur usage et de la nécessité de les réduire.

Conjuguée à la frilosité d'investisseurs qui souhaitent avoir en main des connaissances précises et essentielles, incluant des données et des prévisions fiables sur l'industrie et ses marchés, cette posture contradictoire compromet la progression d'une industrie que les gouvernements et les autorités publiques auraient tout avantage à considérer et à traiter comme un véritable partenaire en santé et sécurité publiques, plutôt qu'à tolérer comme un mal nécessaire.

La contribution positive de notre secteur aux finances publiques du Canada et des provinces et territoires, ainsi que sur nos communautés locales est indéniable. Nous pouvons aller bien au-delà avec un environnement d'affaires adapté. En effet dans le contexte économique actuel, aucun gouvernement ne devrait faire l'économie d'emploi avec une rémunération moyenne de plus de 107 000 \$ par année.

Depuis la légalisation en 2018, l'économie souterraine du cannabis a considérablement diminué, mais elle persiste. Entre 2018 et 2021, les dépenses des ménages pour le cannabis illégal ont diminué de 43,4 % grâce à la disponibilité des produits légaux. Une part du marché reste dans l'économie souterraine en raison des prix plus bas et de l'accès facilité par des circuits non réglementés.

Environ 1 personne sur 5 au Canada a déclaré avoir consommé du cannabis au cours des 30 derniers jours.

De 2018 à 2024, la consommation de cannabis est restée presque inchangée. La proportion des personnes au Canada qui ont déclaré avoir consommé du cannabis au cours des 12 derniers mois et qui ont déclaré :

- Avoir fumé du cannabis a diminué de 89 % en 2018 à 69 % en 2024, cette proportion est restée inchangée entre 2023 et 2024.
- Avoir mangé ou bu du cannabis a augmenté de 43 % en 2018 à 57 % en 2024, cette proportion restée inchangée en 2023 et 2024.
- Avoir vapoté du cannabis (notamment du cannabis séché ou des extraits de cannabis liquide ou solide) était de 37 % en 2024 et est restée inchangée par rapport à 2018 et à 2023 (33 et 36 % respectivement).
- Nous estimons que chaque part de marché capté par les détaillants représente 96 M\$ en vente et un peu plus de 24 M\$ aux gouvernements.